



RECONNAISSANCE DE RISQUE 2021-2022 COVID-19

Le nouveau coronavirus, **COVID-19**, a été déclaré pandémie mondiale en 2020 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le **COVID-19** est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Il est toujours actif au Québec et plusieurs nouveaux variants encore plus contagieux ont fait leur apparition. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales, provinciales que fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation des virus.

Tennis Québec et ses membres, dont le Club de tennis de Terrebonne fait partie, s'engagent à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet. Cependant Tennis Québec et le Club de tennis de Terrebonne ne peuvent garantir que vous (ou votre enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont vous êtes le tuteur ou le responsable légal) ne serez pas infecté par le **COVID-19 ou ses variants**. De plus, votre participation aux activités organisées par le Club de tennis de Terrebonne pourrait augmenter vos risques de contracter le **COVID-19 ou ses variants**, malgré toutes les mesures en place.

En tant que membre inscrit aux activités du Club de tennis de Terrebonne :

1. Je reconnais la nature hautement contagieuse du **COVID-19 et de ses variants** et j'assume volontairement le risque que je (ou mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou le responsable légal) puisse être exposé ou infecté par le **COVID-19 ou ses variants** par ma (sa) participation aux activités de Tennis Québec ou du Club de tennis de Terrebonne. L'exposition ou l'infection au **COVID-19 ou ses variants** peut notamment entraîner des blessures, des maladies ou autres affections ;
2. Je déclare que ma participation (ou celle de mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) aux activités de Tennis Québec ou du Club de tennis de Terrebonne est volontaire ;
3. Je déclare que ni moi (ou mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal), ni personne habitant sous mon toit, n'a manifesté des symptômes de rhume ou de grippe (incluant de la fièvre, toux, mal de gorge, maladie respiratoire ou des difficultés respiratoires) au cours des 14 derniers jours ;
4. Si moi (ou mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal), éprouve des symptômes de rhume ou de grippe

- après mon inscription comme membre du Club de tennis de Terrebonne, je (ou mon enfant si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) m'engage à ne pas me (se) présenter ou participer aux activités de Tennis Québec ou du Club de tennis de Terrebonne durant au moins 14 jours après la dernière manifestation des symptômes de rhume ou de grippe.
5. Je déclare que ni moi (ou mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal), ni personne habitant sous mon toit, n'a voyagé ou fait escale à l'extérieur du Canada, ni dans aucune province à l'extérieur du Québec dans les 14 derniers jours. Si je (ou mon enfant si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) voyage à l'extérieur de la province de Québec après m'être inscrit comme membre au Club de tennis de Terrebonne, je (ou mon enfant si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) m'engage à ne pas me (se) présenter ou participer aux activités de Tennis Québec ou du Club de tennis de Terrebonne durant au moins 14 jours après le retour de voyage.

La présente reconnaissance de risque 2021-2022 COVID-19 demeurera en vigueur jusqu'à ce que Tennis Québec et le Club de tennis de Terrebonne reçoivent les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.